



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 10, F +41 26 305 22 11
www.fr.ch/diaf diaf-sg@fr.ch

2015-008. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Corbières, secteur « Echampis »

La Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; Rsf 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; Rsf 921.11) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; Rsf 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de la planification d'un projet de construction en zone à bâtir situé à proximité de la forêt, la société Leva Corbières SA, requérante, a fait dresser un plan pour une constatation de la nature forestière dans le secteur « Echampis ».

Sur le plan à l'échelle 1:1000 dressé le 19 novembre 2015 par le bureau RESO, à Bulle, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

Conformément à l'article 22 LFCN, la mise à l'enquête publique a eu lieu du 12 décembre 2014 au 12 janvier 2015. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

A teneur de l'article 10 al. 1 LFo, quiconque prouve un intérêt digne d'être protégé peut demander au canton de décider si un bien-fonds doit être considéré comme forêt ou non. Vu l'intention de la requérante de construire à proximité de la forêt, l'intérêt digne d'être protégé est manifeste.

Par forêt, il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

La compétence de l'autorité de céans pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par l'article 21 LFCN en relation avec l'article 10 LFo.

**Par ces motifs,
Constate**

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Corbières, secteur « Echampis », et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur le plan à l'échelle 1:1000 dressé par le bureau RESO, à Bulle, le 19 novembre 2014 sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est facturé à la requérante, la société Leva Corbières SA.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) au Service des forêts et de la faune (l'original de la décision et un exemplaire original du plan mis à l'enquête) ;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la société Leva Corbières SA, route des Echampis 3, 1647 Corbières, (une copie de la décision et un exemplaire original du plan mis à l'enquête) ;
 - à la commune de Corbières, (une copie de la décision et un exemplaire original du plan mis à l'enquête);
 - au Service des constructions et de l'aménagement du territoire (une copie de la décision et un exemplaire original du plan mis à l'enquête);
 - à l'ingénieur forestier du 3^{ème} arrondissement (une copie de la décision et un exemplaire original du plan mis à l'enquête);
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune (une copie de la décision) ;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours (une copie de la décision et deux exemplaires originaux du plan mis à l'enquête).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, section administrative, rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

Fribourg, le 9 février 2015



Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

RESO SA
Technique & Gestion du Territoire
Géomètre off. - Ing. rural EPF
CP 2060, Rue Pierre-Alex 11
1630 BULLE 2

Tél.: 026/912.00.33 - Fax: 026/912.84.26

E-mail: admin@reso-sa.ch

Constatacion de la nature forestière

CORBIERES

Propriétaires : Selon plan

Noms locaux : Route des Echampis, Ruisseau des Pontets, Chemin de Corberettes, Chemin du Pré-du-Crêt, Les Larrets

Coordonnées : Y= 573'850 / X= 167'210

Articles : selon plan

Plans : 1 (Corbières), 12(Villarvolard)

Surfaces : Selon plan

Mention AF : non

Lac de la Gruyère
272

limite de forêt relevée par l'ingénieur forestier du 3e arrondissement du SFF le 7.11.2014

surface RF: 526m²
Castella Jean-Pierre, Castella Elisabeth

95 surface RF: 1'506m²
549b surface RF: 1'506m²
Leva Corbières SA

96 surface RF: 10'770m²
Leva Corbières SA

97 surface RF: 1'638m²
Groupe E SA

98 surface RF: 2'306m²
Commune de Corbières

99 surface RF: 1'205m²
Leva Patrick et Leva Delphine

93 surface RF: 15'942m²
Leva Corbières SA

92 surface RF: 20'438m²
Commune de Corbières

91 surface RF: 3'071m²
Commune de Corbières

626 surface RF: 613m²
Leva Corbières SA

Route cantonale

Route des Echampis

Chemin de Corberettes

44, 45, 46, 47, 48, 49, 72, 293, 94

POINTS	EST	NORD
1	573799.464	167184.880
2	573804.408	167180.279
3	573824.971	167164.491
4	573896.246	167105.670
5	573924.875	167105.604
6	573940.159	167110.793
7	573942.094	167113.964
8	573951.473	167130.535
9	573963.895	167151.312
10	574004.842	167123.558
11	574027.429	167117.721
12	574071.798	167121.501
13	574111.687	167129.863
14	574127.653	167137.323
15	574129.901	167149.331
16	574130.988	167155.139
17	574115.910	167157.146
18	574058.699	167169.147
19	574049.460	167172.441
20	574031.344	167191.849
21	574017.406	167218.439
22	574016.093	167222.224
23	574015.899	167226.042
24	573941.729	167189.771
25	573924.997	167231.110
26	573921.207	167231.211
27	573920.941	167242.833
28	573911.055	167273.445
29	573902.473	167281.869
30	573867.118	167340.507
31	573831.020	167276.954
32	573815.958	167240.718
33	573810.477	167238.822
34	573809.312	167232.092
35	573806.732	167212.271
36	573796.487	167210.010
37	573793.541	167209.443
38	573792.883	167196.798

551
Lac de la Gruyère

Commune de Villarvolard (MCA)

549ab
surface RF:
3'303m²
Leva Corbières SA

Etat de Fribourg
(service des ponts
et chaussées)

88
surface RF:
1'788m²

89
surface RF:
12'306m²
Commune de Corbières

Ruisseau
des Ponte
90
surface RF:
341m²
Etat de Fribourg
(domaine public
des eaux)

ECHELLE 1 : 1000

Commande No: TS4144 / LG

Réf.: Servet/Autocad/Corbières/TS4144

Les tolérances de la mensuration officielle en vigueur
s'appliquent aux données du géomètre officiel.



RESO
TECHNIQUE & GESTION
DU TERRITOIRE

ANCIENNEMENT POCHON-CHOFFET SA

Bulle, le 19 novembre 2014

Autorisation No 005/14.01.01/000
Tout droit de reproduction réservé